

Sté DELESTREZ - Demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de
préparation et de stockage de biomasse (bois) à FLEURBAIX.

Enquête publique ICPE du 8 décembre 2014 au 8 janvier 2015

en mairie de FLEURBAIX

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Au cours de cette enquête, aucun courrier n'a été adressé en mairie et 3 observations ont été formulées sur le registre, à savoir :

- 1) Mme Claudine PREVOST, rue Louis BOUQUET
- 2) Mme Michèle PAVY, rue DELVA
- 3) M. Jean LAMBERT, rue Jeanne d'ARC

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2014, j'ai communiqué ce jour : vendredi 9 janvier 2015, ces observations à la Sté DELESTREZ pour examen et avis. Celle-ci doit fournir son « mémoire en réponse » dans un délai de 15 jours, soit pour le vendredi 23 janvier 2015, au plus tard.

Quesnoy sur Deûle, le 9 janvier 2015

Le Commissaire-Enquêteur



Pierre BAJEUX.

SARL Entreprise Delestrez
Monsieur Denis Delestrez
126 bis, Rue Louis Bouquet
62840 Fleurbaix

A Fleurbaix, le 14 janvier 2015

A Monsieur le commissaire enquêteur,
Pierre Bajoux
628, Rue du Cœur Joyeux
59890 Quesnoy sur Deûle

Objet : Mémoire en réponse suite à l'enquête publique relative à notre demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de préparation et de stockage de biomasse (bois).

Question 1 : Hauteur prévue des nouveaux dépôts ?

Réponse : Il n'y a pas de nouveaux dépôts de prévu. Les dépôts resteront aux mêmes endroits, avec un plan de circulation établi.

La hauteur de stockage est au maximum de 6 mètres, conformément à la rubrique 1532.

Question 2 : Odeurs si le stockage est prolongé

Réponse : Le stockage de bois, même de façon prolongée n'émet pas d'odeur.

Question 3 : Circulation accrue sur la D171 ?

Réponse : Il n'y aura pas vraiment de changement par rapport à ce qui existe actuellement concernant le trafic. La demande d'autorisation permet de stocker plus à certaine période estivale, le but n'étant pas de faire transiter davantage de bois mais d'augmenter la réserve pour palier à un déficit d'alimentation des chaufferies qui pourrait être provoqué par un hiver plus rigoureux où des conditions d'exploitations de la forêt qui empêcherait son accès prolongé (humidité).

Question 4 : Poussière ?

Réponse : Le stockage de bois n'émet pas de poussières. Seules les opérations de déchiquetage peuvent générer des poussières. Deux mesures principales vont être prises même si l'émission de poussière reste cependant limitée.

- 1) Différents broyeurs ont été utilisés. Nous venons de faire l'acquisition d'un broyeur très puissant avec seulement 6 couteaux au lieu de 12 couteaux pour des broyeurs moins puissants. Ainsi nous obtenons de la plus grosse plaquette et diminuons l'émission de poussière.
- 2) A l'entrée du site, nous installerons une manche à air pour mesurer l'intensité du vent et contrôler sa direction. Ainsi nous éviterons le broyage par temps très venteux.

VU
LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Pierre BAJEUX

Denis Delestrez, Gérant


ENTREPRISE DELESTREZ

Travaux Agricoles et Publics
9, rue Pétilion - 62840 FLEURBAIX
Tél. 03 21 27 60 34 - Fax 03 21 27 32 72
FR 44 - SIRET : 350 088 175 00012
RCS Béthune 89 B 169 - APE 0161Z
SARL au Capital de 100 000 €